

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 25 juin 2007
Présidence de Mme Claire Glauser, présidente

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris la Présidente, 59 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Koraljka Bandack, Suzanne Gabriel, Nathalie Gavin-Huber, Marie-Claude Rossi
MM. Pascal Barone, Thierry Buche, Darel Cedraschi, Charles Chappuis, Pascal Chollet, André Christinat, Jean-Michel Clerc, Alexandre Crisinel, Roland Dumas, Bernard Hagin, Yves Kissling, André Kudelski, Claude Manoli, Patrick Marguerat, Adalbert Martin, Philippe Mingard, Félix Paschoud, Olivier Paschoud, Jean-Marc Pilloud, Pierre Robert, Sébastien Rod, Christophe Tribolet

Le quorum étant atteint, **la Présidente** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour subit la modification suivante :

Le point 7 devient réponse à la motion de Mme Carol Gay-Hirt, le reste de l'ordre du jour est identique, seule la numérotation change.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2007

La Présidente signale qu'il manque une ligne en bas de la page 3 : la seconde remarque complétée de M. van Singer est la suivante : Il est par contre moins logique de remplacer un système au mazout par une pompe à chaleur, car les capacités de production des centrales nucléaires et hydrauliques sont atteintes ».

M. Christian van Singer précise qu'il faut ajouter « et les centrales nucléaires produisent de l'énergie en bande ».

Le procès-verbal est ensuite adopté avec une abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Représentations du Conseil par **la Présidente** :

- samedi 10 mai, assemblée générale de la Colonie de vacances. Le bal de l'entraide, dont le bénéfice est redistribué à la Colonie, aura lieu le 2 novembre.
- dimanche 13 mai, installation de Mme le Pasteur Claire Dominique Rapin, remplaçant Mme Clivaz
- 15 mai, en compagnie de Mme Brentini, réception offerte aux jeunes citoyens et aux nouveaux habitants.
- 30 mai, séance de signature de la Convention définissant l'engagement des partenaires du schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL)
- 14 juin, souper de la Commission de gestion.

- 16 juin, visite de la Commune avec le Conseil communal, organisée par la Municipalité. **La Présidente** remercie particulièrement M. Galley pour l'organisation et Mme et M. Ceppi pour la préparation du repas.
 - samedi 23 juin, repas de gala du 100^{ème} du FC Lutry.
- Le dimanche 17 juin, le bureau du Conseil a procédé au dépouillement des votations.
La Présidente rappelle la course d'école à Sigriswil le samedi 8 septembre et encourage les conseillers à envoyer leur inscription rapidement.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Pierre Bonjour dépose une motion demandant l'étude de la construction d'un giratoire à l'intersection de la RC 780 (Route de Lavaux) et de la RC 770 (Route de la Conversion).

4. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2006 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION COMPTES DE L'EXERCICE 2006

La Présidente ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité**.

p.30 *Elections communales 2006*

M. Claude Weber souligne qu'il y a une erreur : M. Willy Blondel a été élu au premier tour, ce qui devrait figurer dans le tableau.

p.54 *Etude d'un plan partiel d'affectation (PPA) au lieu-dit « Les Brûlées »*

M. Gaston Asper s'étonne que l'examen de ce PPA, sous forme de préavis pour le Conseil, ne soit pas cité dans le dernier paragraphe.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli précise qu'il s'agit d'études préliminaires, le Conseil communal se prononcera si des modifications interviennent.

p. 73 *Entretien périodique des installations techniques*

M. Gaston Asper demande si l'entretien du chauffage au bois est plus ou moins coûteux que celui d'un chauffage au mazout (pour autant qu'on puisse ramener les montants à des valeurs comparables).

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'il est très tôt pour donner une réponse, mais que la Municipalité a décidé de lancer une démarche d'évaluation d'économie d'énergie des bâtiments, une réponse pourra être donnée postérieurement.

p. 90 *Routes cantonales*

M. Gaston Asper pose une question concernant l'ouverture au trafic des 40 tonnes. Le recours au Tribunal administratif, est-il toujours en suspens ?

M. Willy Blondel pense qu'il n'y a pas eu de réponse, mais il n'en n'est pas tout à fait certain.

p.102 *Déchets ménagers – Verre*

M. Gaston Asper a fait une comparaison avec le rapport de gestion de l'année précédente, et remarque qu'il y a un plus grand tonnage récolté, mais un plus petit montant reçu, il désire savoir si le tarif a baissé ou si le tri du verre a été moins bien fait.

Mme Aude Savoy dit que la Municipalité n'est pas en mesure de répondre immédiatement, mais qu'elle le fera au prochain Conseil.

p. 109 *Amendes d'ordre*

M. Christian van Singer s'inquiète de l'augmentation du montant des amendes.

M. Lucien Chamorel justifie cette augmentation : les amendes privées étaient auparavant perçues par la Préfecture alors que maintenant elles sont du ressort des communes.

M. Gaston Asper précise en complément à cette question, qu'en 2004 le montant perçu était de fr. 142'000.-

p. 111 *Taxes cantonales et communales de séjour- bulletins d'hôtels*

M. Gaston Asper signale que le montant de bulletins d'hôtels pour 2005 de 8'541 ne correspond pas à celui du rapport précédent qui était de 5'541. Il se demande si la taxe a baissé ou si les personnes écourtent leur séjour à Lutry.

M. Lucien Chamorel répond qu'il y a une erreur sur le rapport de cette année, le nombre de bulletins en 2005 était 5'541 et non pas 8'541. Le montant de 2006 de 11'584 n'est pas juste non plus car il inclut les fiches d'hôtel de Chexbres, le chiffre exact est de 10'021, dont 726 sont exonérés, ce qui représente 9'295 bulletins d'hôtels pour Lutry.

p. 114 *Plage*

M. Gaston Asper se demande, vu l'augmentation des heures du vigile de la plage, si cette tendance va continuer.

M. Lucien Chamorel explique que la Municipalité a décidé d'envoyer plutôt les vigiles en surveillance afin d'endiguer d'éventuels dérapages de la part des utilisateurs de la plage. L'effet dissuasif n'a malheureusement pas été très concluant.

p. 116 *Parkings*

M. Gaston Asper précise qu'il s'agit des Terreaux-Est et non pas des Terreaux-Ouest.

p. 141 *Services Industriels - Préambule*

Mme Alessandra Silauri souhaite savoir quelle est la situation délicate mentionnée à la fin du dernier paragraphe et si une orientation a été prise par la Municipalité concernant les SI.

M. Willy Blondel informe de la volonté de la Municipalité de garder les SI. Depuis un mois un protocole a été signé avec la Commune de Lausanne avec laquelle il va y avoir une coopération plus étroite.

La Présidente ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité.

Mme Juliette Goy demande si la commune emploie des handicapés.

Réponse de **M. Willy Blondel** : la Municipalité est sensible à la problématique des handicapés et est ouverte à toutes les demandes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, donne quelques chiffres importants :

- bénéfice budgétaire Fr. 11'691'054

- autofinancement 16,32%

- bénéfice financier Fr. 5'839'423

- diminution de la dette de la Bourse communale qui passe de Fr. 8'567'212.22 à Fr. 2'096'165.73

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p.52 181.3163 et 181.4809 *Abonnement général CFF*

M. Denis Aguet se félicite du résultat économique des abonnements généraux CFF et encourage la Municipalité à poursuivre dans cette voie.

p. 81 451.3188.027 *Décharge, incinération - divers et autres déchets*

Mme Angèle Lara est étonnée de l'augmentation des déchets de bois.

M. Willy Blondel répond que la Municipalité va se renseigner pour donner une explication rationnelle à cette augmentation

P 94 570.3161 et 570.3652 *Ecole à la montagne et camps de ski*

Mme Juliette Goy demande pourquoi on paye une location et en même temps des intérêts sur l'hypothèque du chalet.

M. Christophe Gessner signale que le 2% d'intérêt, qui date de la construction du chalet, est le financement de base et que la location représente les charges de fonctionnement et d'entretien.

M. Christophe Gessner souligne que les pages 108 à 115 permettent de cerner l'évolution des investissements qui ont été votés.

p. 112 Collège *Grand-Pont - Installation caméras de surveillance*

M. Gaston Asper attire l'attention sur le montant du crédit voté et l'investissement réellement réalisé.

P 116 *Etat des réserves et provisions au 31 décembre 2006*

M. Christophe Gessner remarque qu'un nouveau fonds a été créé, le fonds d'égalisation de la péréquation, d'un montant de Fr. 3'325'000.00

p. 149 *Service des eaux*

M. Gaston Asper signale que dans la colonne « pertes brutes du réseau en % » les chiffres ne sont pas concordants si on les compare avec ceux qui figurent sur le rapport de gestion. Les volumes vendus en 2005 et 2006 ne correspondent pas non plus à ceux qui figurent dans le dit rapport. Pour les volumes achetés, c'est pire : de 1996 à 2006 il n'y a aucune correspondance. Y trouverait-on l'explication de la "chute spectaculaire" des pertes d'eau 2006 (réduites à 7.48%) ?

M. Willy Blondel répond qu'en fonction de la facturation et des dates des relevés il y a des décalages. De plus les compteurs de la Ville de Lausanne n'ont pas été relevés.

M. Gaston Asper précise qu'à la page 130 figure une allocation au fonds de réserve de Fr.150'000.00

La discussion générale n'étant pas utilisée, elle est close.

M. Christophe Gessner lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

La Présidente met au vote les comptes de l'exercice 2006.

Les comptes 2006 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité (1 abstention)

La Présidente ouvre la discussion sur le **Rapport de la Commission de gestion.**

p. 8 *Généralités*

M. Gaston Asper précise que la libéralisation concerne uniquement l'énergie électrique et non le gaz et l'eau.

p. 11-12 *Fonctionnement du système de vidéosurveillance des collèges des Pâles et du Grand-Pont*

M. Claude Weber signale une erreur dans le rapport : il n'y a pas eu de préavis visant à installer un système de vidéosurveillance. Il souhaite qu'une modification soit faite. Il propose les corrections suivantes :

p. 11, avant-dernière ligne : La Municipalité a sollicité de la part du Conseil communal, dans le cadre du budget 2006, un crédit d'investissement visant à installer...

p. 12, première ligne : Le Conseil communal a accepté à la majorité ce crédit et un système...

M. Charles Monod pense que M. Claude Weber a raison et que le texte n'est pas parfait.

M. Dominique Roulet ajoute qu'il y a inexactitude sur la forme mais cela ne change rien sur le fond. Il propose d'annexer l'extrait du pv au rapport de gestion.

p. 14 Photo

M. Christian van Singer ne comprend pas pourquoi cette photo figure sur le rapport.

M. Dominique Roulet répond que le but était d'illustrer le rapport de gestion avec des photos de la commune.

p. 4 Photo

M. Gaston Asper souhaite que le nom de la Présidente figure au pied de la photo.

M. Dominique Roulet, président de la Commission de gestion lit un extrait de son rapport.

La Présidente ouvre une discussion générale. Elle n'est pas utilisée, elle est close.

M. Dominique Roulet lit les conclusions du rapport de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité (1 abstention), soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2006 et de lui en donner décharge**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

M. Willy Blondel remercie sincèrement le président de la commission des finances et le boursier communal pour le travail effectué, ainsi que le Conseil communal et les membres de la Commission de gestion.

La Présidente ouvre la discussion sur les « **Vœux de la Commission de gestion 2007 pour l'exercice 2006** »

Vœu No 1 Achat de bien immobilier

M. Gaston Asper trouve la réponse un peu légère, surtout suite à l'expérience faite avec les deux derniers achats de bâtiments. Il souhaiterait que ce qui figure en réponse soit appliqué à 100%.

M. Willy Blondel souligne que c'est la première fois qu'on dépasse le crédit voté lors d'un préavis municipal. Il considère qu'il ne faut pas demander systématiquement l'avis de personnes extérieures, ce qui avait d'ailleurs été fait avant l'achat du garage Tarin. De plus la Commission des Affaires immobilières est toujours sollicitée et donne son avis lors de tout achat.

M. Gaston Asper remarque que le but de la Commission des affaires immobilières est de se prononcer sur le prix d'achat et sur l'objet tel qu'elle le voit.

Vœu No 3 Diminution de la consommation d'électricité.

M. Gaston Asper pense que l'économie prévue de 10% jusqu'à la fin de la législature, ne sera pas possible en remplaçant uniquement les luminaires, la mesure est insuffisante.

M. Christian van Singer estime que M. Asper se trompe, l'éclairage représente une part très importante de la consommation.

M. Willy Blondel propose de se donner rendez-vous dans quatre ans et de voir à ce moment là si effectivement les économies ont été réalisées.

Vœu No 8 Pedibus

M. Denis Aguet informe que le groupe des socialistes et indépendants de gauche n'est pas satisfait de la réponse municipale. Il estime que la commune devrait s'investir plus dans ce domaine. Une motion ou une autre demande sera déposée lors d'une prochaine séance.

Vœu No 14 Cheminements piétonniers

M. Pierre Bonjour pense que la Municipalité doit saisir toutes les occasions quand il y a des travaux ou des mises à l'enquête des bâtiments pour essayer de parfaire le puzzle qui permet aux piétons de se déplacer.

M. Willy Blondel précise que chaque fois que l'on donne un permis de construire une partie de la surface est prévue pour la réalisation de trottoirs.

Les vœux de la Commission de gestion 2007 pour l'exercice 2006 et leurs réponses sont acceptés avec 4 abstentions.

Le Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2006 pour l'année 2005 ne suscite ni question ni remarque de la part des Conseillers. Il est accepté avec une abstention.

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Avec l'accord du Conseil, les élections ont lieu à mains levées.

Election du Président

Mme Claire Glauser, socialiste, est élue à l'unanimité.

Election du premier Vice-président

M. Michel Monod, radical, est élu à l'unanimité.

Election du deuxième Vice-président

M. Thierry Buche, libéral, est élu à l'unanimité.

Election de deux scrutateurs

Mme Magali Burdet, libérale, est élue à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pilloud, UDC, est élu à l'unanimité.

Election de deux scrutateurs suppléants

Mme Juliette Goy, du groupe des Verts, est élue à l'unanimité.

M. Michel Reigner, du groupe socialistes et indépendants de gauche, est élu à l'unanimité.

6. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

Les différents groupes présentent leurs candidats.

Sont élus : Mmes et MM.	Armin	AEBERHARD
	René	BOILLAT
	Nina	AEBY
	Jean-Christophe	PICCARD
	Alain	AMY
	Christiane	JOST
	Darel	CEDRASCHI
	Jean-Pierre	FAVRE
	Yves	LEUMANN
	Dominique	ROULET
	Rose-Marie	NOTZ

Mme Christiane JOST (socialiste) est élue présidente de la Commission de gestion à l'unanimité.

7. REPONSE A LA MOTION DE MME CAROL GAY-HIRT

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Alessandra Silauri remercie la Municipalité pour cette réponse. Elle est favorable à la solution retenue. Elle fait trois remarques :

- 1) la nouvelle structure sera très vite sous dimensionnée. Les structures d'accueil privées sont déjà saturées.
- 2) elle regrette que la Municipalité n'ait pas fait de projection sur la demande pour les 5 prochaines années.
- 3) il y a un déficit de structures d'accueil sur les hauts de Lutry.

Elle émet le **vœu** suivant : la création de places en garderie et en accueil parascolaire. Elle souhaite que la nouvelle fondation se penche très vite sur ce sujet.

M. Denis Aguet, au nom du groupe des socialistes et indépendants de gauche, se félicite de la volonté de la Municipalité de créer la Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse. Par contre, il n'est pas favorable à la proposition de confier la direction de la garderie à la direction des Marronniers. Une fondation pour l'enfance et la jeunesse doit se consacrer à ses propres objectifs et œuvrer pour la promotion de la jeunesse. Mélanger les problématiques liées à la vieillesse et à la jeunesse n'est pas prudent.

Il souhaite la création d'un conseil de fondation, qui se consacrerait uniquement aux problématiques de l'enfance et la jeunesse.

Il trouve par contre judicieux de confier la gestion financière aux Marronniers.

Il souhaite également la réalisation d'une unité d'accueil des écoliers municipale et subventionnée.

La charge de travail engendrée risque d'être trop conséquente pour une direction unique.

En conclusion il est favorable au projet évoqué mais souhaite qu'une fondation ad hoc soit créée.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : le Service de la protection de la jeunesse est le seul habilité à délivrer l'autorisation pour l'utilisation des locaux pour ces structures d'accueil, il est très pointilleux et la Municipalité est en négociations avec lui.

La Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse est une fondation de Lutry, composée pratiquement des mêmes membres que la Fondation des Marroniers, mais ce sont deux fondations différentes. Mme Carol Gay, directrice des Marroniers a été nommée directrice de cette structure.

Concernant le nombre d'enfants, il propose à Mme Silauri de se donner rendez-vous dans un ou deux ans et de faire le point de la situation à ce moment là.

Un plan de développement des structures d'accueil pour la petite enfance devra être préparé dans le cadre du réseau constitué avec Pully et Paudex.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 505/2007 *Société d'exploitation du Rivage S.A.*

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe le Conseil que l'équipe de direction de l'Hôtel de Ville a décidé de réorienter sa carrière et quitte son poste.

La séance du 24 septembre 2007 est supprimée.

Préavis pour la séance du 5 novembre 2007

Nouveau règlement de police

Arrêté d'imposition

Modification des statuts et de la convention entre actionnaires GEDREL en raison du changement de durée des législatures.

9. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Pierre Bonjour développe sa motion concernant l'étude de la construction d'un giratoire à l'intersection de la RC 780 (Route de Lavaux) et de la RC 770 (Route de la Conversion).

M. Willy Blondel précise que la Municipalité est très favorable à cette motion.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli rappelle que le SDEL (schéma directeur de l'Est lausannois) est là pour faire des propositions au comité de pilotage du PALM sur le trafic routier, les transports publics et autres. Un giratoire au Voisinand s'inscrit parfaitement dans cette démarche. Il faut raisonner sur l'ensemble des communes de l'Est lausannois et non pas uniquement à l'échelle de la Commune de Lutry. La Confédération a des moyens pour débloquer des montants pour les agglomérations et demande de travailler sur des projets cohérents.

Mme Aude Savoy dit que la problématique du giratoire a été prise en compte depuis plusieurs années, à un moment donné c'est l'Etat qui a mis le veto tant que le projet de bretelle autoroutière n'était pas arrêté. Aujourd'hui la situation est favorable et la Municipalité a déjà écrit à l'Etat pour demander son aval pour relancer ce projet.

M. Philippe Sordet rappelle que M. Philippe Mingard et lui-même avaient déposé une motion qui faisait allusion à la densification du trafic et à la mobilité douce. La motion de M. Pierre Bonjour se concentre sur le trafic automobile. Il souhaite la prise en compte d'une vision globale

M. Christophe Gessner considère qu'il y a une complémentarité parfaite entre les deux motions. Il s'agit d'un schéma de la circulation de l'ensemble de l'Est lausannois. Il faut élaborer des solutions avec l'ensemble des communes.

La motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport (une abstention)

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Christian van Singer dépose une interpellation concernant le contrôle des performances énergétiques des bâtiments. Plusieurs questions sont posées concernant le contrôle de la conformité, le contrôle des travaux d'isolation et la vérification des calculs par les services de la Commune.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe qu'une nouvelle loi est entrée en vigueur depuis le 1^{er} mars : tout constructeur doit soumettre un dossier et la Municipalité doit contrôler l'isolation et les calculs d'économies énergétiques. Plusieurs pistes sont possibles:

- 1) Faire faire un contrôle par un bureau extérieur.
- 2) Aller sur place pour faire les contrôles et demander à l'architecte de faire une déclaration de garantie comme quoi les normes ont été respectées.

Le service technique de la Commune n'a pas les compétences pour faire ce contrôle.

M. Jean-François Borgeaud veut connaître la position de la Municipalité quant à la construction et respectivement l'assainissement des piscines chauffées en plein air. La nouvelle loi sur l'énergie signale à l'article 56 de son règlement d'application que ces piscines ne sont admises que si des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur inutilisables autrement sont exclusivement employés pour le chauffage de l'eau.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que la Municipalité est consciente de la problématique, mais qu'elle n'a encore été confrontée à aucune demande depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Elle donnera une réponse circonstanciée.

M. Claude Weber demande à la Municipalité si elle peut participer à l'association créée par les proches de François Silvant, qui était un citoyen de Lutry. Cette association va soutenir des activités caritatives, humanitaires, culturelles et artistiques en Suisse.

M. Willy Blondel répond que la Municipalité est favorable à cette demande, elle doit prendre connaissance des statuts pour pouvoir prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, **la Présidente** lève la séance à 22h22.

La prochaine séance est fixée au 5 novembre 2007 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

C. Glauser

P. Brentini